

SEP RAPPELS

Syndicat des enseignants de Pearson

Mai 2024



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET AGA

Assemblée no 9

Date: 5 juin 2024

Heure: 16 h 30

L'assemblée se tiendra à l'école secondaire John Rennie. Comme toujours, les documents seront envoyés par courriel aux délégués 2 jours avant la rencontre.

Cette assemblée sera suivie par l'Assemblée générale annuelle. Plus de détails à venir.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA RETRAITE

L'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) tiendra des séances d'information au cours du printemps 2024 sur les régimes de retraite. Ces séances seront offertes en ligne, par l'intermédiaire de la plateforme de réunion Zoom. Elles sont destinées principalement à celles et ceux qui sont en fin de carrière, bien que le premier atelier puisse s'avérer intéressant pour tout le personnel enseignant. Pour plus de détails ou pour vous inscrire à l'une des séances, veuillez svp [consulter le présent avis de l'APEQ](#).

ÉCHÉANCIERS D'AFFECTATION

Les échéanciers d'affectation se trouvent aux liens suivants. Chacun des échéanciers est identifié selon le secteur d'enseignement.

[Échéancier d'affectation 2024-2025 pour le secteur des jeunes](#)

[Échéancier d'affectation 2024-2025 pour le secteur de la formation professionnelle](#)

[Échéancier d'affectation 2024-2025 pour le secteur de l'éducation aux adultes](#)

ATELIER SUR LES DROITS PARENTAUX

Le Syndicat des enseignants de Pearson organise une séance d'information sur les droits parentaux le mardi 28 mai 2024 à 16h30. Les sujets de discussion comprennent les droits et avantages des enseignants pendant leur congé préventif, congé de maternité, congé parental et leurs prolongations. La séance se déroulera sur Zoom. Les enseignants qui souhaitent participer à cette séance d'information [peuvent se préinscrire ici](#). Une fois inscrit, vous recevrez un courriel avec l'hyperlien pour accéder à la séance.



FORMATION PROFESSIONNELLE — APE

En tant qu'enseignante ou enseignant, il est votre responsabilité de renouveler votre APE chaque 2 ou 3 ans, selon le niveau d'études atteint. Vous devez soumettre vos documents directement au ministère. Le non-renouvellement de votre APE dans les délais prévus pourrait avoir de sérieuses conséquences sur votre statut (perte de permanence, perte de contrat à temps partiel, rupture du lien d'emploi avec l'employeur, suppression de son nom de la liste de rappel pour enseignants légalement qualifiés, etc.)

Par conséquent, le SEP vous recommande de vous rendre sur le site Web du MEQ pour revoir le processus. Vous pouvez accéder au site en cliquant le lien ci-dessous :

[Types d'autorisation d'enseigner | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Si vous avez déjà renouvelé votre APE (ou avez obtenu un permis ou un brevet), svp, veuillez en faire parvenir une copie à Katie Arless (karless@lbpsb.qc.ca) du service des ressources humaines à la commission scolaire et svp m'ajouter en copie conforme pmachado@ptusep.com.

MISE À JOUR CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS

À la suite de la ratification des ententes en matières sectorielles et intersectorielles par les syndicats affiliés du Front commun en février dernier, nos négociateurs à l'APEQ travaillent sans arrêt depuis cette date pour rédiger le texte final de notre nouvelle entente collective. Bien que le travail progresse au rythme prévu, nos négociateurs prennent également le temps de s'assurer que le texte final reflète l'esprit de ce qui a été présenté lors des assemblées générales : ils comparent certaines de ces discussions à une seconde négociation!

Nous espérons toujours que l'entente collective sera signée dans les prochaines semaines. Une fois le texte signé, l'employeur aura soixante (60) jours pour actualiser nos nouveaux échelons à l'échelle de traitement et verser tout ajustement salarial rétroactif.

Entre-temps, le SEP a déjà entamé le travail afin de sensibiliser la CSLBP face à certains nouveaux éléments de la nouvelle entente, afin que nous puissions mettre ces changements en application dès que possible une fois l'entente signée.

Un communiqué sera envoyé à toutes les enseignantes et tous les enseignants une fois que la date de la signature de l'entente collective sera connue.



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

TELUS SANTÉ

Accédez à votre programme d'aide aux employés
24/7 par téléphone, sur le Web ou par l'application
mobile.

[TelusSante](#)

Le bureau du SEP sera fermé
le lundi 20 mai 2024

SEP

HEURES D'OUVERTURE RÉGULIÈRES

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 16 h

Tél: 514 426-4949

Courriel: info@ptusep.com